

# En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 7 / N° 20 / 11 janvier 2022

## Collecte de données sur le télétravail

Toutes les personnes en télétravail, à temps complet ou à temps partiel, doivent répondre au questionnaire intitulé *Collecte de données sur le télétravail*. Ce dernier est accessible dans l'intranet sous [Directions administratives > Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques > Télétravail](#).

Dans le cadre des travaux sur le déploiement du télétravail au sein de notre organisation, les directions partenaires ont besoin d'un portrait juste de la situation des employés et gestionnaires actuellement en télétravail. Cette

collecte de données permettra d'avoir en main les informations nécessaires à la poursuite des travaux.

Rappelons qu'avec la venue de la pandémie, des mesures temporaires favorisant le télétravail ont été mises en place. Parallèlement, une équipe a élaboré une politique de télétravail pour notre organisation. Le but de la politique étant d'établir les règles relatives à la mise en place de ce mode d'organisation et de gestion du travail. L'équipe développe maintenant les procédures qui permettront la



mise en place de ce nouveau mode de gestion.

Merci de répondre à ce questionnaire **d'ici le 31 janvier 2022**.

Soyez assurés que vous serez informés de tout développement au sujet du télétravail.



## Formations obligatoires pour tous

N'oubliez pas de suivre ces deux formations obligatoires :

- [Sensibilisation aux réalités autochtones](#)
- [Cybersécurité : mission possible](#)

Elles sont accessibles sur le portail ENA et sont obligatoires pour tout le personnel de la santé et des services sociaux.

Pour en savoir plus sur le contenu et les instructions pour ces formations, consultez notre section Formations dans la zone professionnelle du site Web du CISSS à l'adresse [professionnels.cisssbsl.com](http://professionnels.cisssbsl.com), section [Formations, sondages et conférences](#).

### Trucs et astuces

Sur le portail ENA, si vous arrêtez la lecture d'une vidéo avant la fin, vous devrez la reprendre au complet ; il ne sera pas possible de poursuivre la lecture là où vous avez arrêté la vidéo.

## Se préparer pour la fermeture des anciens répertoires d'installation

L'équipe de la DRI travaille actuellement à conclure le projet de fermeture des anciens répertoires d'installations (R:\, T:\, U:\, M:\, etc.). Plusieurs étapes ont été complétées, dont le transfert de plus de 91 % des fichiers du CISSS vers le répertoire (N:\), communément appelé le nuage.

Comme vous le savez, il existe de nombreux avantages à intégrer le N:/ dans vos bonnes pratiques professionnelles :

- Des sauvegardes régulières de toutes vos données enregistrées sur le nuage N:\;
- Une diminution des risques de perte des documents;
- Un partage de dossiers plus facile entre collègues du même service ou département;
- L'accès à des fichiers « interdirection »;
- L'accès, pour tous les gestionnaires, à la zone d'échanges des cadres;
- L'accès aux gabarits de tous les documents d'encadrement du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

### À venir au cours des prochaines semaines

La fermeture de tous les autres répertoires se fera d'ici le 28 février 2022 afin de maintenir uniquement le répertoire N:\. Pour assurer un suivi respectueux des équipes, nous collaborons avec les chargés de projet de chacune des directions dont le mandat sera de soutenir le personnel dans le processus de transfert et de fermeture.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec eux.

Des informations supplémentaires sont aussi disponibles dans notre section intranet : [Direction des ressources informationnelles/Nuage N:\-Arborescence de fichiers](#)

Des communications vous seront transmises régulièrement afin d'assurer une transition adéquate et sans risque pour tous vos documents.

## Demande de congé Web

Pour que le Service des activités de remplacement (SAR) soit en mesure d'effectuer les horaires de travail en tenant compte de vos demandes de congé, voici le processus d'octroi des congés :

**Si le congé est autorisé par le gestionnaire**

**Respect du délai prescrit**  
La demande est traitée en confection d'horaire

**Non-respect du délai**  
La demande est traitée en cours d'horaire

### Pour connaître les délais prescrits et la manière de faire une demande

Consultez l'aide-mémoire qui se trouve sur l'intranet, sous [Directions administratives > Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques > Activités de remplacement](#), sous l'onglet Congé Web



# COVID-19

Pour plus d'informations :  
[cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid](http://cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid)

**Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web**  
[cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19](http://cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19)

**Section COVID-19 de l'intranet**  
[mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca](http://mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca), [Menu principal > COVID-19](#)

**Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050**

**Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h) : [suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca)**



## Consignes pour déplacements obligatoires dans le cadre du travail pendant le couvre-feu

Dans le contexte du couvre-feu entre 22 heures et 5 heures du matin, tout intervenant (personnes salariées, hors cadre, cadres, médecins, professionnels de la santé) du réseau de la santé et des services sociaux qui doit se rendre au travail, retourner à domicile après le quart de travail ou se déplacer dans le cadre de ses fonctions durant le couvre-feu devra être en mesure de faire la preuve aux autorités policières, le cas échéant, que ce déplacement est essentiel et conforme aux décisions gouvernementales. Chaque intervenant concerné sera responsable de faire cette démonstration en présentant sa carte d'identité du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Un policier pourrait demander des informations complémentaires quant à la prestation de travail requise (ex. : fournir l'horaire de travail ou le relevé de présence dans un délai convenu avec lui).

Pour les employés qui n'ont pas encore de carte d'identité du CISSS, vous devez rapidement en faire la demande à la personne responsable de votre territoire :

### Rimouski

Ann-Sophie Robichaud  
418 722-0939, p. 46095

### Amqui, La Matanie et La Mitis

Émilie Ouellet  
418 562-3135, p. 2292

### Les Basques et Rivière-du-Loup

Andréanne Tardif  
418 868-1010, p. 2239

### Témiscouata et Kamouraska

Mireille Pelletier  
418 314-0124, p. 5326

Il peut toutefois arriver que l'horaire ne soit pas à jour et que l'employé soit néanmoins requis au travail au moment du couvre-feu. La démonstration de la preuve pourrait ne pas être possible à faire lors de l'interception policière. Rappelons que lors de la période de couvre-feu à l'hiver dernier, la collaboration avec la Sureté du Québec avait été excellente.

Par contre, si cela occasionne l'émission d'un constat d'infraction, vous devrez transmettre, dans les meilleurs délais, votre constat d'infraction par courriel à l'adresse suivante : [marie-josee.boucher.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.boucher.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca). Vous serez alors contacté par le service des affaires juridiques pour vous supporter afin de pouvoir démontrer aux autorités policières que votre présence était effectivement requise pour les fins exclusives du travail lors du couvre-feu.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous référer à votre supérieur immédiat.

## Prise de rendez-vous pour la vaccination COVID-19

Afin de soutenir les équipes, une ligne téléphonique est maintenant disponible pour faciliter la prise de rendez-vous pour la vaccination contre la COVID-19 (doses 1, 2 et dose de rappel). Cette ligne téléphonique est réservée aux travailleurs de la santé et des services sociaux du CISSS qui éprouvent des difficultés à prendre rendez-vous en ligne.

Dans le contexte actuel, nous souhaitons vous réitérer l'importance de recevoir rapidement votre dose de rappel du vaccin contre la COVID-19. La vaccination est offerte — sur rendez-vous — dans les sites de vaccination populationnelle contre la COVID-19.

**Soutien téléphonique : 418 725-7051, poste 1212.**

S'il n'y a pas de réponse, veuillez laisser un message sur la boîte vocale et une personne de l'équipe de vaccination vous contactera.

Pour toutes informations supplémentaires en lien avec la vaccination contre la COVID-19, vous pouvez consulter le site du MSSS : [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

## Opération Père Noël 2021 – Merci!

Encore une fois cette année, Opération Père Noël a été une grande réussite et a permis de mettre en lumière la grande générosité des gens du Bas-Saint-Laurent qui ont à nouveau tendu la main à nos enfants et familles défavorisés pour faire de leur Noël un moment magique. Dans un contexte particulier comme celui qui sévit actuellement, nous sommes d'autant plus touchés par toute la bienveillance que fait naître cette opération d'envergure. C'est au total 754 enfants bas-laurentiens qui ont pu en bénéficier.

Merci à tous les intervenants de la direction qui ont contribué à la démarche; tous soutiens de permettre aux enfants plus vulnérables de vivre des

moments remplis de beauté et de bonté.

Merci aux gestionnaires de la direction de supporter l'opération et de contribuer à sa réussite année après année.

Merci à tous les généreux donateurs, qui ont accepté d'endosser le rôle du père Noël pour un moment. Vous êtes tous et toutes des gens riches de cœur.

Merci tout particulièrement à chacune des Lutines sans qui toute cette opération ne pourrait pas se tenir. Vous y avez mis du temps, de l'énergie et beaucoup d'amour. C'est grâce à vous que l'on peut voir les yeux de centaines d'enfants briller devant la magie des fêtes.

## Adoptez de meilleures habitudes

Chaque mois, LifeSpeak vous propose une formation vedette qui met de l'avant l'une des nombreuses formations disponibles sur la plateforme.

### En janvier : Adoptez de meilleures habitudes

Les deux dernières années ont été difficiles. Pour surmonter le stress, beaucoup d'entre nous ont pris de mauvaises habitudes, et ce, parfois inconsciemment. Peut-être avons-nous bu un peu plus ou recommencé à fumer; peut-être avons-nous passé un peu trop de temps assis sur le canapé, à jouer ou à naviguer sur les réseaux sociaux. Il est temps d'appuyer sur le bouton de réinitialisation. Grâce à de bons outils, tout le monde peut y parvenir. Dans le cadre de cette série de formations, nos experts aborderont un large éventail de sujets, notamment quoi faire si vous pensez avoir une dépendance et les pièges courants à éviter lorsque vous

arrêtez de fumer. N'oubliez pas de télécharger nos outils qui vous permettront de suivre vos habitudes afin de surveiller vos progrès.

### Séance de clavardage avec un expert

De plus, ajoutez à votre calendrier notre prochaine séance de clavardage *Demandez à un expert > Trouver du temps pour faire du sport* avec Julie Marchand, coach de mise en forme, coach de vie certifiée et entraîneuse, le 20 janvier à 12 h.

**Accédez à LifeSpeak :** [cisssbsl.lifespeak.com](http://cisssbsl.lifespeak.com)

Option *Accédez avec votre compte de groupe*

Mot de passe : cisssbsl

### Téléchargez l'application

Recherchez *LifeSpeak* à partir de l'App Store (Apple) et de Google Play (Android) ou utilisez ce code QR :



**Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent**

